



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION TECHNIQUE PV N°1 – du 28 août 2023

Présidence : Christophe BELLARD

Présents : Gérard LETESSIER, Cédric CARREZ (visio), Belkacem ZOBIRI (visio), Pierre SERVAT (visio), Etienne PACOTTE (visio), Marvin RABIER (apprenti BMF), PY BERNIER (CTD DAP)

Excusés : Christophe BELLARD, Christophe MONFRIN, Cédric DEBON

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

La séance est ouverte à 18h05.

Ordre du jour :

- Evolution de la commission technique et rappels de fonctionnement
- Formations
- Groupement Féminin des Alpes
- DAP – Rentrées du foot
- PPF – CPS mise en place
- Accompagnement des clubs
- Questions diverses



PÔLE TECHNIQUE

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Le CTD DAP annonce le départ de du CTD PPF Sébastien JOSEPH, ayant souhaité continuer sa mission en D1 Arkema avec le club de Dijon FCO. La commission lui souhaite toute la réussite qu'il mérite.

Le CTD DAP précise que le Président du District a obtenu que le poste reste inchangé. Le recrutement est en cours par les services de la Ligue de Méditerranée de Football.

Le CTD DAP annonce également son absence en novembre et décembre pour raison médicale et appelle les membres à maintenir leur engagement auprès de la commission pour que les activités soient maintenues.

Un rappel est fait concernant le fonctionnement de l'indemnisation. Lors de chaque action menée, le membre remplit une feuille de frais. Ces dernières seront cumulées et le membre touchera en fin de saison la totalité de son indemnité à condition d'avoir participé à un nombre de réunion défini, aux actions obligatoire (ex Festival U13) et a été en soutien d'une action technique.

FORMATIONS

Une présentation succincte du nouveau parcours de formation bénévole est fait, ainsi que le déroulement d'un Certificat Fédéral d'Initiation (CFI).

L'engagement des membres concernés est confirmé.

FEMININE – GROUPEMENT FEMININ DES ALPES

Le Groupement Féminin des Alpes (GFA) est reconduit. Toutefois, l'arrêt de Yann Crouhy, ne nous permet pas de définir un éducateur de référence. Les CTD feront le pilotage, mais il est demandé aux membres de venir en soutien sur quelques dates.

Le premier match aura lieu le 30 septembre en déplacement. Les deux dirigeants seront présents mais un éducateur de la commission technique doit être présent.



PÔLE TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT et ANIMATION DES PRATIQUES

Rentrées des éducateurs du foot éducatif

- ➔ Elle aura lieu samedi 2 septembre sur deux sites
 - St Bonnet en Champsaut (9h-12h)
 - Manosque (15h-18h)
- ➔ Un temps d'échanges a lieu sur les contenus terrain proposés.

Rentrées des éducateurs

- ➔ Elle aura lieu dimanche 3 septembre à Sisteron (10h-12h)
- ➔ Un temps d'échanges a lieu sur les contenus terrain proposés.

Rentrées du foot

Rappel des dates :

- ➔ Rentrée du foot U11 – Samedi 16 septembre
- ➔ Rentrée du foot U9 – Samedi 23 septembre
- ➔ Rentrée du foot U7 – Samedi 30 septembre
- ➔ Rentrée du Futsal – Samedi 30 septembre
- ➔ Rentrée du foot féminin – Dimanche 8 octobre

Les membres se positionnent sur les différents sites proposés. Le détail des organisations sera transmis par la suite.

PROJET de PERFORMANCE FEDERAL

Rappel des responsabilités :

- ➔ U15 : Christophe BELLARD
- ➔ U14 : Belkacem ZOBIRI
- ➔ U13 : Cédric CARREZ et Gérard LETESSIER
- ➔ U12 : Etienne PACAOTTE
- ➔ Féminine : ?
- ➔ GB : Pierre SERVAT

Les CTD de part leur fonction pilote le suivi auprès de ces responsables. Des membres de la CT élargie viendront s'ajouter.



PÔLE TECHNIQUE

Calendrier

Les dates sont annoncées (voir ci-dessous) et les sites sont quasiment tous validés.

U12 <ul style="list-style-type: none">•30/10•20/12•15/2•4/3•22/4•Tournoi (mai/juin)	U13 <ul style="list-style-type: none">•18/10•31/10•29/11•24/01•5/3•23/4•Tournoi (mai/juin)	U14 <ul style="list-style-type: none">•4/10•24/10•13/12•7/2•6/3•24/4•15/5 ou 22/5 interdistrict•Tournoi (mai/juin)	U15 <ul style="list-style-type: none">•27/9•25/10•28/10 (amical)•22/11•25/11 ou 6/12 interdistrict•31/1•7/3•25/4•Tournoi (mai/juin)	Feminine <ul style="list-style-type: none">- 11/10-26/10- 8/11- 15/11 ou 22/11 Interdistrict- 17/1- 8/3- 26/4	GB <ul style="list-style-type: none">- 27/10- 6/12-27/2-3/4-5/6
---	---	--	--	--	--

Liste des joueurs

Conformément au fonctionnement mis en place la saison dernière, il est rappelé les dispositions suivantes et un point sur les listes est fait.

- ➔ U15 : Liste des joueurs U14 de N-1 avec des ajouts possibles par la commission technique. La commission déplore le départ de 4 joueurs hors de notre district.
- ➔ U14 : Liste des joueurs U13 de N-1 avec ajouts possibles par les clubs d'un joueur si profil semble meilleur.
- ➔ U13 : Liste des joueurs U12 de N-1 avec ajouts possibles par les clubs de deux joueurs si profil semble meilleur que leur joueur déjà présent.
- ➔ U12 : Liste basé sur une demande faite aux clubs.
- ➔ Féminines : Liste basée sur les licences enregistrées
- ➔ GB : Liste basé sur les GB U12 identifiés en N-1 et les GB U12 de cette saison donné par les clubs.



PÔLE TECHNIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Le projet présenté la saison dernière sera finalisé. Avant la mi-septembre un envoi sera fait aux clubs de ce projet et un rappel sera fait sur les labellisations possibles.

Rappel :

- Objectif : Orienter les clubs sur un projet club personnalisé et adapté en lien avec son territoire.
- Modalités :
 - Présentation de projets clubs clés en main avec des pré-requis et des objectifs à atteindre ou engagement à atteindre.
 - Construction d'actions ponctuelles ou structurelles avec les représentants des clubs.
- Bilan : à mi-saison et fin de saison.

QUESTIONS DIVERSES

- Pratique U14 (Cédric Carrez) : Quelle est la taille des ballons à utiliser ? Le règlement de ligue stipule taille 5. ➔ Le CTD DAP fait le point avec la commission jeunes.

La séance est levée à 19h15.

Prochaine commission lundi 18 septembre à 18h.

Le Responsable administratif

Christophe Bellard

Le Secrétaire de Séance

Gérard Letessier